NATIONS UNIES
CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

47/163

Distr.
GENERALE

E/CN.14/258
10 janvier 1964

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE
Sixième session
Addis-Abéba, 19 février - 3 mars 1964
Point 5 de l'ordre du jour provisoire

RAPPORT SUR LES ACTIVITES DE FORMATION DE LA COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

63-4344

RAPPORT SUR LES ACTIVITES DE FORMATION DE LA CEA

1. En exécution de la résolution 77 (V) adoptée à la cinquième session de la Commission économique pour l'Afrique, la section de la formation, créée au secrétariat à la fin de 1962, s'est efforcée, au cours de 1963, de réunir et centraliser les informations et la documentation sur les programmes de formation, à long ou à court terme, que l'on entreprend en Afrique dans tous les secteurs d'activités. Ce travail a été effectué au moyen de questionnaires adressés aux gouvernements, tant africains que non africains, aux Nations Unies et à leurs institutions spécialisées, ainsi qu'à des fondations privées telles que, par exemple, les fondations Carnegie, Ford et Rockfeller.

2. Comme la section reçoit encore les renseignements demandés, il est difficile de donner, au stade actuel un tableau complet des installations et services de formation dont peuvent disposer les Africains, mais l'évaluation des données se poursuit. Pour assurer une diffusion aussi large que possible des détails relatifs à tous les programmes de formation accessibles aux ressortissants des pays Africains habitant l'Afrique ou l'étranger, nos résultats seront publiés sous forme de brochure au cours du printemps de 1964. Cette publication sera distribuée à tous les gouvernements, aux Nations Unies et aux institutions spécialisées, et mise à jour chaque été, à partir de 1965, la nouvelle édition paraissant en automne de chaque année. Elle contiendra une documentation sur les cours à long et court terme, ainsi que sur les cours d'été.

3. Nous avons déjà reçu du Bureau de l'Assistance technique de la Communauté économique européenne des renseignements détaillés sur les cours accessibles aux ressortissants des Etats africains désireux d'étudier en Europe. Ces informations ont été publiées en novembre 1963 et distribuées à tous les représentants résidants en Afrique. Elle sera reprise en 1964 dans la brochure précitée, mais, bien entendu, elle est déjà à la disposition des gouvernements intéressés. On y trouve des détails, circonstanciés sur des cours organisés dans quelque cinquante domaines différents, qui vont de la planification économique à l'administration publique, des levées de plans aériens aux programmes de construction.

4. Nous avons reproduit dans l'annexe I un tableau qui montre le nombre par pays et par domaine d'étude, de ressortissants des Etats africains, pour lesquels les Nations Unies ont préparé des programmes leur permettant de poursuivre leurs études en Europe, du 1er janvier au 31 octobre 1963.

5. Avec le concours des institutions spécialisées des Nations Unies, nous avons rassemblé des données statistiques sur leurs activités de formation. C'est ainsi que nous avons obtenu de l'Organisation internationale du travail (OIT), des renseignements sur la formation des employés de bureau et sur les cours organisés au Cameroun, au Congo (Léopoldville), en Ethiopie, au Gabon, au Kenya, au Maroc, au Soudan et en Haute-Volta, ainsi que des précisions sur la formation des agriculteurs, pour ne citer que deux exemples.

6. On peut également obtenir des renseignements sur les travaux effectués en 1963 par l'Union internationale des télécommunications (UIT), qui a délégué des experts dans plusieurs pays africains pour les conseiller sur les problèmes de formation de techniciens des télécommunications. Au printemps de 1963, un expert a été chargé de constituer de centres de formation à l'intention de techniciens des télécommunications, dans la République centrafricaine et dans le Tchad; au Ghana, un autre expert exerce les fonctions de directeur d'une école professionnelle qui forme des techniciens des télécommunications. Le programme de formation de l'UIT pour 1963-1964 prévoit également l'envoi d'experts de la formation au Congo (Léopoldville), au Dahomey, en Gambie, au Ghana, à Madagascar, en Nigéria, au Togo. Depuis 1961, l'UIT a décerné à plusieurs pays africains des bourses pour la formation de techniciens des télécommunications, qui permettent d'étudier soit à l'étranger soit en Afrique. La liste des bourses conférées aux pays africains de 1961 à 1964 figure dans l'Annexe II.

7. L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) nous apprend qu'en plus des bourses attribuées - dont la liste complète sera distribuée au début de 1964, - elle a enregistré des réactions encourageantes sur d'autres projets de formation ou d'étude préparés à l'intention des ressortissants des pays africains, tels que le programme de voyage d'étude organisé en Afrique pour des travailleurs et le programme de voyage d'étude établi pour les professeurs chargés de l'enseignement des

adultes. Le premier de ces programmes est conçu pour accroître l'entente internationale entre les peuples d'une même région et pour aider chaque participant à apporter, par le truchement de sa propre organisation non gouvernementale, une contribution appréciable au développement de son pays. Jusqu'à présent des demandes sont parvenues du Ghana, de l'Ile Maurice, de la Somalie, de l'Ouganda et du Tanganyika et une subvention a déjà été accordée au Congo (Brazzaville) pour un voyage d'étude à Madagascar, ainsi qu'à l'Ethiopie pour un voyage d'étude dans la République Arabe Unie et en Algérie. Le second programme a pour objet d'aider les organisations non gouvernementales à étendre et améliorer leurs programmes d'enseignement des adultes, en dotant d'une expérience internationale les personnes qui se consacrent déjà à l'enseignement des adultes, des travailleurs ou à la formation coopérative. En septembre 1963, des subventions avaient déjà été accordées au Congo (Brazzaville), au Ghana, à la Somalie, au Tanganyika, au Nyassaland et à la Rhodésie du Sud.

8. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (FISE) a également pris un vif intérêt aux questions de formation, notamment pour les programmes consacrés à la famille, l'enfance et la jeunesse, et mis à exécution dans toute l'Afrique, divers projets de formation tels que l'aide aux écoles d'infirmières, la formation des sages-femmes et de travailleurs sociaux, l'organisation de cours d'économie domestique et d'alimentation et la formation de spécialistes d'horticulture et d'agriculture. En outre, cette organisation a fourni du matériel pédagogique de demonstration et, avec le concours d'autres institutions spécialisées, a décerné des bourses d'études à l'étranger, qui s'ajoutent à celles qui étaient déjà accordées aux ressortissants africains pour des études en Afrique.

9. L'Organisation météorologique mondiale (OMM) a, de son côté, organisé des cours universitaires pour météorologistes et prévu l'établissement de centres de formation régionaux. Un des projets pour 1963 a été la création d'une chaire de météorologie au collège royal de Nairobi, dont le titulaire donne à des diplômés d'enseignement supérieur des cours de météorologie. De nouveaux progrès ont été réalisés par la création de centres régionaux

de formation. Au cours des années 1963-1964, vingt-cinq pays en Afrique auront reçu des missions d'experts dans diverses branches de la météorologie, ce qui représente certaines possibilités de formation, dans l'exercice de leur emploi, pour les ressortissants du pays. Six de ces missions sont expressément consacrées à la formation météorologique et sont situées au Ghana, en Haute-Volta, au Maroc, en Nigéria, en Somalie et en Tunisie. L'OMM a aussi prévu 25 bourses d'études dans différentes branches de la météorologie pour 17 pays d'Afrique au cours de la période 1963-1964 (Annexe IV et V).

10. Plusieurs autres institutions spécialisées, telles que l'Organisation mondiale de la sante (O.S) et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), ont également contribué au développement de la formation en Afrique, par la création de missions d'experts et de cours de formation ou par l'octroi de bourses.

11. Sous les auspices de l'Assistance technique, une aide appréciable a également été apportée pendant toute l'année 1963, dans le domaine de la formation, au moyen de projets régionaux, consacrés à l'Afrique, dont la direction des mesures d'exécution a été déléguée à la Commission économique pour l'Afrique. Ces projets sont énumérés par branches d'activités, dans le document E/CN.14/257.

12. Les exposés qui précèdent ne sont qu'un bref résumé de quelques secteurs de formation dont s'occupent les Nations Unies et les institutions spécialisées en Afrique et sur lesquels on peut obtenir un complément d'information à la section de la formation de la Commission économique pour l'Afrique.

13. Les principales activités de formation auxquelles la Commission économique pour l'Afrique s'est le plus particulièrement consacrée depuis la cinquième session sont les suivantes :

a) Ouverture de négociations pour la mise sur pied de programmes de formation d'agents de l'Administration publique; étude entreprise au développement des moyens de formation existant en Afrique (document E/CN.14/254);

b) Formation de techniciens de la planification économique et sociale - ouverture de l'Institut africain pour le développement et la planification économique à Dakar, Sénégal. Le premier cours de neuf mois a commencé en novembre 1963 (document E/CN.14/259);

c) Formation en cours d'emploi d'économistes et de statisticiens africains - le programme de formation de techniciens, au cours même de leur emploi prévu par la Commission économique pour l'Europe (CEE) pour 1964-1965 a été annoncé et l'on a invité des candidats à postuler pour les deux bourses de formation d'économistes africains auprès de la CEE.

d) Cours d'été pour étudiants africains en sciences économiques et statistiques - Des négociations ont été entreprises pour rétablir les cours d'été qui avaient été prévus en 1960 et dont le premier a eu lieu à Addis-Abéba en été 1961. L'objectif de ces cours sera d'attirer à Dakar, chaque été, pendant trois mois, les meilleurs étudiants des universités africaines et des collèges universitaires qui auront tout juste terminé la troisième année d'un cycle d'études de quatre ans ou la deuxième année d'un cycle de trois ans. Ces cours d'été ont pour objet de combler, dans une certaine mesure, les lacunes de l'enseignement supérieur en Afrique, causées par l'absence de manuels et autre documentation académique tirée de l'expérience spécifiquement africaine. Ces cours ont été annoncés à toutes les universités et des candidatures ont été sollicitées. Nous avons également mis toutes les universités au courant de notre intention d'organiser chaque année un cycle d'études d'une semaine pour les professeurs en sciences économiques dans les universités africaines. Nous espérons que le premier de ces cycles d'études aura lieu pendant l'été de 1964. Nous avons prié les Universités de nous rémettre les demandes que formuleraient les professeurs, chargés de cours et maîtres des travaux pratiques qui seraient en mesure de participer à ce cycle d'études. En dehors de ces divers cours, on procède à une enquête sur les possibilités d'utiliser les moyens de formation existants sur le continent et notamment dans les institutions réservées à l'enseignement supérieur, pour la formation des ressortissants des Etats africains. Parmi les possibilités envisagées figure l'utilisation des institutions pendant les périodes de l'année où les classes normales n'ont pas

lieu ainsi que l'introduction, avec l'aide de la CEA, de nouveaux cours spéciaux dans le programme courant d'études universitaires. Pour l'instant, nous avons reçu des réponses encourageantes du Congo (Brazzaville), du Congo (Léopoldville), de l'Ethiopie, du Maroc, de l'Ouganda, du Sénégal, et du Sierra Leone. Nous allons étudier ces réponses, ainsi que celles qui émanent d'autres universités, et entamer des négociations avec les universités intéressées dans l'espoir d'établir des cours supplémentaires dans quelques universités, durant la période de 1964-1965.

e) Activités dans le domaine de la formation des statisticiens - voir le document E/CN.14/256.

f) Cours de formation pour les fonctionnaires des douanes - le second cours de formation pour les fonctionnaires des douanes organisé par la Commission économique pour l'Afrique s'est tenu à l'Université d'Ibadan, en Nigéria, en septembre 1963. 19 stagiaires y ont participé provenant de cinq pays différents, neuf du Ghana, quatre de la Nigéria, trois du Cameroun, deux du Libéria et un de la Gambie. Le degré d'instruction et d'expérience requis des candidats, pour le cours de cette année, a été fixé à un niveau plus élevé que celui du premier stage, tenu à Lagos en octobre-novembre 1962, et le programme offrait un enseignement plus poussé, qui tenait spécialement compte de l'existence des cours de base donnés aux Nigériens. Les systèmes tarifaires et douaniers ont été reconsidérés suivant un barème ouest-africain, de manière à fournir les données fondamentales nécessaires si les pays de la région venaient à se tourner vers l'intégration économique, dont les formes éventuelles ont été examinées. Les principes généraux et les systèmes de taxation, le rôle des tarifs douaniers et leur structure ont également fait l'objet d'une étude fondée particulièrement sur la Nomenclature de Bruxelles. Finalement, les points de l'organisation douanière propres à développer l'efficacité administrative ont été examinés longuement; puis on a procédé à l'expertise des marchandises qui

accompagne nécessairement le système des tarifs ad valorem. Le secrétariat de la Commission économique pour l'Afrique scrute déjà les questions pratiques et financières que soulève le programme suivant de formation organisé pour l'année prochaine à l'intention des fonctionnaires de douanes, sur un plan régional :

i) Cours plus avancé en Afrique de l'ouest;

ii) Mise en vigueur de la seconde partie de la recommandation du groupe de travail sur l'administration douanière qui qui préconise que les cours de base organisés pour les Nigériens soient accessibles aux autres pays ouest-africains;

iii) Extension de cette méthode de formation de base dans la partie orientale de la région, où des recherches ont été entreprises sur la possibilité de faire participer les fonctionnaires d'autres pays de la sous-région aux cours nationaux actuels;

iv) Institution d'un cours avancé dans l'Afrique de l'est, semblable à celui qui se donne dans l'Afrique de l'ouest.

g) Formation de spécialistes du développement et de la gestion des coopératives - voir le document E/CN.14/237.

h) Formation de spécialistes en démographie - Conformément à la résolution 820B (XXXI) prise le 28 avril 1961 par le Conseil économique et social et aux recommandations formulées par le cycle d'étude sur les problèmes de population en Afrique (document E/CN.14/186 présenté à la cinquième session) et par la Commission de la population des Nations Unies pour l'expansion des moyens de formation et de recherche démographique en Afrique, sous les auspices des organisations internationales, un centre régional de recherche et de formation démographiques pour les six pays nord-africains (Algérie, Maroc, Tunisie, Libye, République Arabe Unie et Soudan) a été créé au Caire le 1er mars 1963; pour le reste des Etats membres de la Commission, on propose établir un centre à Dakar en 1964. Ces centres sont destinés à servir de centres de recherche et de formation

pour les questions de démographie. Dans les projets de recherche, la priorité sera donnée aux programmes susceptibles d'être d'une utilité immédiate pour les gouvernements. Les centres coopéreront avec l'Institut africain de développement économique et de planification de Dakar.

14. Le cours de formation organisé au Centre nord-africain de recherche et de formation démographique a débuté le 23 novembre 1963. Le programme des cours de formation comprend la démographie technique, la démographie proprement dite, les mathématiques et statistiques élémentaires, la sociologie et les méthodes de recherche sociale, les sciences économiques, la génétique humaine, la physiologie de la reproduction et la planification de la famille. Aux divers programmes de recherche proposés pour 1963-1965 figurent des études sur la fécondité, sur la mortalité et la morbidité, sur la migration interne et de l'urbanisation, de l'évaluation des qualités des données numériques de base, des études de problèmes démographiques du développement social et économique et d'autres études telles que la projection de la population. A titre d'information, on trouve à l'Annexe III de ce document un bref aperçu des programmes de formation et de recherche.

15. Le service de la population des Nations Unies et la Commission de la Commission économique pour l'Afrique élaborent actuellement des plans pour le Centre de recherche et de formation démographique de Dakar. En janvier 1964 doit commencer un échange de discussions préliminaires avec le gouvernement du Sénégal et l'Institut nord-africain de développement économique et de planification. On espère que la Commission accordera son plein appui à la création de ce centre et à l'exercice ultérieur de ses fonctions et que les gouvernements africains seront encouragés à se servir des installations et services du Centre, étant donné l'importance que présente l'analyse des données démographiques pour le développement économique et social, sur la base des recensements et enquêtes périodiques qui ont eu lieu en 1960 et auront lieu en 1970.

16. Un autre aspect des activités consacrées à la formation par le secrétariat de la Commission économique pour l'Afrique, en 1963, est le rassemblement d'informations sur les installations et services offerts en Afrique par les Etats membres des Nations Unies et sur l'aide qu'il peut apporter à leur application.

17. Nous possédons, par exemple, des données sur des projets d'exécution bilatéraux actuellement en application ou au stade de planification, que nous avons reçues des autorités suédoises oeuvrant en Algérie, en Ethiopie, au Libéria, en Nigéria, au Tanganyika, et en Tunisie; nous avons également des renseignements sur l'aide technique offert à l'Afrique par la République Fédérale d'Allemagne, l'Italie et le Royaume-Uni, et par l'Agence des Etats-Unis pour le développement international.

18. Tout au long de l'année 1963, le secrétariat a également aidé les gouvernements de la République populaire de Pologne et les Pays-Bas dans le choix de candidats aux bourses d'études offertes par ces deux gouvernements dans leurs pays respectifs. Six candidatures - cinq de l'Ethiopie et une de la République Arabe Unie - ont été soumises à la République populaire de Pologne. Une candidature a été retenue pour des études à poursuivre à Varsovie en 1964-1965.

19. Le Gouvernement des Pays-Bas a reçu dix-sept candidatures, et l'on poursuit les travaux de sélection en vue du placement des candidats pour 1964-1965. On compte jusqu'à présent huit candidats de l'Ethiopie, trois de la Fédération de Rhodésie et du Nyassaland et six de la République Arabe Unie.

20. Finalement, on devrait dire que tous les efforts possibles ont été déployés en 1963 et continueront de l'être à l'avenir pour que le maximum de moyens de formation soient accessibles aux ressortissants des Etats africains et utilisés par eux. L'attention du secrétariat a été constamment attirée sur la nécessité d'augmenter les moyens de formation, et nous avons bien montré à quel point nous étions conscients de ce problème au cours de la première réunion des représentants des ambassades en novembre 1963, dans les déclarations faites à propos de l'industrie, des mines et de la construction mécanique, ou des ressources hydrauliques.

17. Nous possédons, par exemple, des données sur des projets d'exé ution bilatéraux actuellement en application ou au stade de planification, que nous avons reçues des autorités suédoises oeuvrant en Algérie, en Ethiopie, au Libéria, en Nigéria, au Tanganyika, et en Tunisie; nous avons également des renseignements sur l'aide technique offert à l'Afrique par la République Fédérale d'Allemagne, l'Italie et le Royaume-Uni, et par l'Agence des Etats-Unis pour le développement international.

18. Tout au long de l'année 1963, le secrétariat a également aidé les gouvernements de la République populaire de Pologne et les Pays-Bas dans le choix de candidats aux bourses d'études offertes par ces deux gouvernements dans leurs pays respectifs. Six candidatures - cinq de l'Ethiopie et une de la République Arabe Unie - ont été soumises à la République populaire de Pologne. Une candidature a été retenue pour des études à poursuivre à Varsovie en 1964-1965.

19. Le Gouvernement des Pays-Bas a reçu dix-sept candidatures, et l'on poursuit les travaux de sélection en vue du placement des candidats pour 1964-1965. On compte jusqu'à présent huit candidats de l'Ethiopie, trois de la Fédération de Rhodésie et du Nyassaland et six de la République Arabe Unie.

20. Finalement, on devrait dire que tous les efforts possibles ont été déployés en 1963 et continueront de l'être à l'avenir pour que le maximum de moyens de formation soient accessibles aux ressortissants des Etats africains et utilisés par eux. L'attention du secrétariat a été constamment attirée sur la nécessité d'augmenter les moyens de formation, et nous avons bien montré à quel point nous étions conscients de ce problème au cours de la première réunion des représentants des ambassades en novembre 1963, dans les déclarations faites à propos de l'industrie, des mines et de la construction mécanique, ou des ressources hydrauliques.

ANNEXE I

LISTE DE BOURSIERS AFRICAINS POUR LESQUELS ON A DEMANDE DES PROGRAMMES D'ETUDE EN EUROPE
du 1er janvier au 31 octobre 1963

PAYS	NOMBRE DE BOURSIERS							
	TOTAL	DE	AP	PS	DH	OMM	CEE	GATT
Algérie	1		1					
Bassoutoland	1	1						
Burundi	5		1		1	3		
Cameroun	7		2	3			1	1
Afrique centrale	2	1				1		
Tchad	1		1					
Congo (Brazzaville)	5	4 BF	1					
Congo (Léopoldville)	4	2 BF	1			1		
Dahomey	8	2 BF	1	5				
Ethiopie	3		3					
Ghana	3	1	1	1				
Guinée	6	1		1		4		
Kenya	2	2						
Libye	3		2			1		
Mali	4	2+2BF						
Mauritanie	1		1					
Maroc	4	1+2BF				1		
Niger	1		1					
Nigéria	1		1					
Rhodésie	1	1						
Rwanda	4		1			3		
Sénégal	3	2			1			
Sierra Léone	2		1		1			
Somalie	4	2	1			1		
Sud-Ouest Africain	1			1				
Soudan	14	3	8	1		2		
Tanganyika	1		1					
Togo	6	2	1			2		1
Tunisie	3			2		1		
République Arabe Unie	36	8	16	6	6			
Ouganda	1		1					
Haute-Volta	1							1
TOTAL	139	27+12 BF	47	20	9	20	1	3

DE : Développement économique
AP : Administration publique
PS : Protection sociale
BF : Banque de France

DH : Droits de l'homme
OMM : Organisation météorologique mondiale
CEE : Communauté économique européenne

ANNEXE I

LISTE DE DEMANDES AFRICAINES POUR LESQUELLES ON A DEMANDÉ DES PROPOSITIONS D'ÉTUDE EN EUROPE
du 1er Janvier au 31 octobre 1963

PAYS	NOMBRE DE DEMANDES							
	TOTAL	DE	AP	PS	DI	CNM	CEE	CEEA
Algérie	1		1					
Basoutoland	1	1						
Burundi	5		1		1	3		
Cameroun	7		2	3		1	1	
Afrique centrale	5	1				1		
Tchad	1		1					
Congo (Brazzaville)	5	4 BF	1					
Congo (Léopoldville)	4	2 BF	1			1		
Dahomey	8	2 BF	1	5				
Ethiopie	3		3					
Ghana	3	1	1	1				
Guinée	6	1		1		4		
Kenya	2	2						
Libye	3		2			1		
Mali	4	2+2BF						
Mauritanie	1		1					
Maroc	4	1+2BF				1		
Niger	1		1					
Nigéria	1		1					
Rhodésie	1	1						
Rwanda	4		1			3		
Sénégal	3	2			1			
Sierra Léone	2		1		1			
Somalie	4	2	1			1		
Sud-Ouest Afrique	1			1				
Soudan	14	3	8	1		2		
Tanganyika	1		1					
Togo	6	2	1			2		1
Tunisie	3			2		1		
République Arabe Unie	36	8	16	6	6			
Ouganda	1		1					
Haute-Volta	1						1	
TOTAL	129	2H+2BF	47	20	9	20	1	1

(AP : Administration publique
(PS : Protection sociale
(DE : Développement économique
(DI : Droits de l'homme
(CNM : Organisation météorologique mondiale
(CEE : Communauté économique européenne
(BF : Banque de France

ANNEXE II

BOURSES CONFEREES AUX PAYS AFRICAINS PAR L'UIT

P A Y S	1961	1962	1963[1]	1964[1]
Cameroun	5	-	3	-
Tchad	-	-	1	2
Congo (Brazzaville)	4	5	6	6
Congo (Léopoldville)	3	-	-	-
Dahomey	4	2	3	3
Gabon	4	2	1	2
Guinée	-	2	2	1
Côte-d'Ivoire	4	3	-	3
Kenya	-	12	-	-
Libye	-	-	1	1
Madagascar	-	-	1	2
Mali	4	-	3	2
Mauritanie	-	-	8	7
Niger	10	-	5	4
Sénégal	-	2	-	-
Somalie	-	-	-	1
Soudan	-	-	1	1
Togo	-	-	3	3
Tunisie	-	2	2	2
RAU	-	-	1	1
Haute-Volta	-	-	3	2
Région Est Africaine	-	-	2	-
TOTAL	38	30	46	43

1/ Bourses qui seront conférées en 1963 et 1964 conformément au programme.

E/CN.14/258
Annexe II

ANNEXE II

BOURSES CONFEREES AUX PAYS AFRICAINS PAR L'UNIT

PAYS	1961	1962	1963	1964
Algérie	5	-	3	-
Burundi	-	-	1	2
Cameroun (Fédéral)	4	5	6	6
Cameroun (Républicain)	3	-	-	-
Congo (Brazzaville)	4	2	3	3
Congo (Léopoldville)	4	2	1	2
Dahomey	-	2	2	1
Côte-d'Ivoire	4	3	-	3
Gabon	-	12	-	-
Guinée	-	-	1	1
Haute-Volta	-	-	1	2
Madagascar	4	-	3	2
Mauritanie	-	-	8	7
Niger	10	-	5	4
Sénégal	-	2	-	-
Somalie	-	-	-	1
Soudan	-	-	1	1
Tchad	-	-	3	3
Tunisie	-	2	2	2
RAU	-	-	1	1
Haute-Volta	-	-	3	2
Région Est Africaine	-	-	2	-
TOTAL	38	30	46	43

1/ Bourses qui seront conférées en 1963 et 1964 conformément au programme.

ANNEXE III

CENTRE NORD-AFRICAIN DE RECHERCHE ET DE FORMATION DEMOGRAPHIQUE, LE CAIRE

Schéma sommaire du programme des cours

1. Démographie technique : Sources des statistiques démographiques; taux et rapports; évaluation et ajustement des statistiques démographiques; analyse de la mortalité; analyse de la fécondité; analyse de la reproductivité; analyse des chiffres de la situation matrimoniale; analyse des migrations; analyse de la population économiquement active; évaluation de la population; analyse de la morbidité; mesure de l'efficacité des moyens anti-conceptionnels.

2. Démographie proprement dite : A ce cours, les stagiaires seront mis au courant des connaissances accumulées précédemment sur la recherche démographique et les aspects fondamentaux des problèmes de la population mondiale; l'enseignement, qui insistera tout spécialement sur les problèmes de la région, sera donné sous les rubriques ci-après : population et ressources mondiales; composition de la population; répartition de la population; mortalité, fécondité, migration, population économiquement active; morbidité, dynamique de l'évolution de la population; politiques de population en tant que facteurs de l'évolution de la population.

3. Mathématiques et statistiques élémentaires : Révision des mathématiques élémentaires y compris le calcul; interpolation et graduation; rassemblement et traitement des données numériques; tables de fréquence, mesures des tendances centrales, dispersion, association, régression et corrélation : notions de probabilité, distribution commune de probabilité, théories et pratiques des grands échantillons; théorie et pratique des petits échantillons; petits échantillons et tests exacts; analyse des séries chronologiques; techniques des enquêtes par sondage; représentation graphique, méthodes des moindres carrés.

4. Sociologie et méthodes de recherche sociale : Culture et organisation sociale; attitudes et motivations, leur mesure; méthodes de rassemblement d'échantillons dans la recherche sociale; analyse et présentation des statistiques; rédaction des rapports.

5. Sciences économiques : Théorie et analyse économique; problèmes du développement économique dans les pays moins développés, en particulier dans leurs aspects intéressant les pays de la région; interpénétration de la croissance démographique et du développement économique et social.

6. Génétique humaine : Base physique de l'hérédité, lois de Mendel; situation génétique de l'homme; évaluation des paramètres génétiques et tests d'hypothèses génétiques; analyse des statistiques de la famille; étude des groupes sanguins, génétique et épidémiologie.

7. Physiologie de la reproduction et planification de la famille : anatomie et physiologie des organes reproducteurs de l'homme et de la femme; régulation de la reproduction; limitations des méthodes de planification de la famille.

Schéma sommaire des programmes de recherche

Les membres du personnel enseignant et les stagiaires travaillant tout le long de l'année sous leur direction participeront à des programmes de recherche démographique qui présentent un intérêt spécial pour les pays de la région, appliqués à certains pays déterminés ou de portée régionale. La priorité dans les opérations de recherche sera donnée à des programmes qui seraient d'un intérêt et d'une utilité immédiats pour les gouvernements de tous les pays de la région; ces opérations compléteront les programmes de la Commission économique pour l'Afrique et de l'Institut africain de développement; elles seront menées en collaboration avec ces organismes et conformément aux recommandations de la Commission de la population et du Conseil économique et social des Nations Unies. Pour 1963-1965, le programme pourra être composé comme suit :

1. Etudes sur la fécondité, qui insisteront particulièrement sur les différences de fécondité en fonction de l'éducation et d'autres variables socio-économiques, d'après des études de cas ou des mises en tableaux des résultats de recensements, et des analyses du rapport entre la fécondité et le niveau de vie.

2. Etudes de la mortalité et de la morbidité : Etudes des investissements dans la santé publique découlant des projections de la population et de la mortalité.

3. Etudes de la migration interne et de l'urbanisation.

4. Evaluation de la qualité des données numériques de base : obtenues à partir des recensements, des registres d'état civil et des enquêtes par sondage; estimation des mesures démographiques de base.

5. Etudes des problèmes démographiques du développement social et économique : Corrélation entre les variables démographiques et le développement économique et social; répercussion des tendances de la population sur les besoins d'investissement consacrés au développement agricole et industriel, au développement du logement et des agglomérations, à l'hygiène, aux installations et services médicaux, éducatifs et de protection sociale.

6. Autres études spéciales à poursuivre en coopération avec les gouvernements de la région et la CEA qui pourront comprendre : la projection de la population et de ses segments (économiquement active, fréquentation scolaire, population rurale et population urbaine) ainsi que la projection du logement.

ANNEXE IV

BOURSES ACCORDEES EN 1963 PAR L'OMM AUX PAYS AFRICAINS

Pays dispensateur de la bourse	Domaine d'étude	Pays hôte	Durée (en mois)	Date d'octroi de la bourse	Période du programme d'études
BURUNDI	Météorologie générale	France	12	12.8.1963	31.8.1963 - 30.8.1964
BURUNDI	Météorologie générale	France	12	12.8.1963	31.8.1963 - 30.8.1964
BURUNDI	Météorologie générale	France	12	12.8.1963	31.8.1963 - 30.8.1964
Congo (Brazz.)	Météorologie générale	Niger	9	29.10.1963	Aucun programme n'a été encore établi
Congo (Brazz.)	Météorologie générale	Niger	9	29.10.1963	
Congo (Brazz.)	Météorologie générale	Niger	9	29.10.1963	
Congo (Léo)	Aérologie	Allemagne (Republique fédérale d')	12	16.6.1963	15.6.1963 - 12.6. 1964
GUINEE	Météorologie générale	URSS	6	27.9.1963	30.10.1963 - 29.4.1964
LIBYE	Prévisions météorologiques	Royaume-Uni	8	18.7.1963	24.8.1963 - 22.3.1964
MADAGASCAR	Lutte anti-acridienne	Iran et RAU	1		25.11.1963 - 24.12.1963
MADAGASCAR	Lutte anti-acridienne	Iran et RAU	1		25.11.1963 - 24.12.1963
MAURITANIE	Météorologie générale	Tunisie	10	12.11.1963	10.11.1963 - 9.9.1964
MAURITANIE	Météorologie générale	Tunisie	10	12.11.1963	10.11.1963 - 9.9.1964

Pays dispensateur de la bourse	Domaine d'étude	Pays hôte	Durée (en mois)	Date d'octroi de la bourse	Période du programme d'études
RHODESIE ET NYASSALAND	Analyse synoptique	Australie	12	13.3.1963	25.6.1963 - 24.6.1964
RWANDA	Météorologie générale	France	12	12.8.1963	31.8.1963 - 30.8.1964
RWANDA	Météorologie générale	France	12	12.8.1963	31.8.1963 - 30.8.1964
RWANDA	Météorologie générale	France	12	12.8.1963	31.8.1963 - 30.8.1964
SENEGAL	Météorologie générale	France	24	6.11.1963	Aucun programme n'a encore été établi
SOMALIE	Prévisions	URSS	6	18.10.1963	Aucun programme n'a encore été établi
SOUDAN	Matériel électronique	Etats-Unis, Royaume-Uni, Finlande	12	1.5.1963	1.6.1963 - 31.3.1964
TOGO	Météorologie générale	France	12		30.8.1963 - 29.8.1964
TOGO	Météorologie générale	France	12		30.8.1963 - 29.8.1964
TUNISIE	Hydrométéorologie et agrométéorologie	URSS	2	14.6.1963	30.7.1963 - 29.9.1963